

Document 2 – Passages pour piétons installés, par années et par types / Conformité enregistrée, par types de route

A. Passages pour piétons installés, par années et par types

Le tableau 1 indique le nombre de passages pour piétons installés, par années et par types, depuis le lancement du programme pilote en 2016.

Tableau 1 – Passages pour piétons installés, par années et par types

Année	Nombre total de passages pour piétons*	Types de passages pour piétons						
		Type A	Type B	Type C	Type D	Type B/C**	Type B/D**	Type C/D**
2016	62	0	9	9	43	0	0	1
2017	33	0	6	3	22	2	0	0
2018	45	0	5	10	25	0	2	3
TOTAL	140	0	20	22	90	2	2	4

* Ces chiffres correspondent au nombre d'emplacements où des passages pour piétons ont été aménagés. Les passages installés dans des carrefours giratoires comptent pour un, bien qu'il y en ait à tous les points d'accès. Le nombre total de passages pour piétons comprend les aménagements coordonnés et financés au titre du Programme de passages pour piétons, et ceux dont le financement provient d'autres sources.

** On trouve des combinaisons de plusieurs types de passages (C/D, B/C, B/D) uniquement dans les carrefours giratoires.

B. Conformité enregistrée, par types de route

Le tableau 2 présente la proportion des véhicules qui respectent l'obligation de céder le passage, par types de route, aux passages pour piétons.

Tableau 2 – Respect de l'obligation de céder le passage

Type de route	Nombre d'emplacements observés	Nombre total de négociations véhicule/piéton	Véhicules qui s'immobilisent (%)
Artère	9	659	76
Route collectrice principale	1	10	80
Route collectrice	15	390	81
Route locale	3	70	84
Route fédérale	2	52	90